

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1795

10 juillet 2014

### SOMMAIRE

Aerium Aigle S.à r.l. ....	86116	navAXX S.A. ....	86134
Allimac Management S.à r.l. ....	86120	Piguet Strategies ....	86152
Amaranthe Octogone S.à r.l. ....	86152	RBC Capital Markets Arbitrage S.A. ....	86160
André Losch, Fondation ....	86118	Reddington S.à r.l. ....	86115
Arlead S.A. ....	86153	Reductio Group ....	86133
Asie-Orient S.à r.l. ....	86119	SA MATA S.à r.l. ....	86158
A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA ....	86119	Silver Moss B 2014 S.à r.l. ....	86123
A.T.T.C. Directors S.à r.l. ....	86117	Sushi Gourmet Benelux S.à r.l. ....	86153
A.T.T.C. Management S.à r.l. ....	86142	SWM HoldCo 3 ....	86142
Barbet Holding S.A. ....	86114	Synapse Logistique Luxembourg ....	86119
Bavaria SICAV-SIF ....	86120	Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l. ...	86118
Cadent Energy Partners S.à r.l. ....	86114	TreeTop Global Sicav ....	86115
CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l. ....	86157	TreeTop Portfolio SICAV ....	86115
dB3 S.à r.l. ....	86119	TreeTop Scolea SICAV ....	86116
Doduco S.à r.l. ....	86121	TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l. ....	86117
Dome 0909 S.à r.l. ....	86121	Valona Finance S.A. - SPF ....	86118
European Capital Holdings ....	86121	Watamar Optimum Portfolio Fund ....	86122
Euro-Vending ....	86122	WCC Poland Finco S.à r.l. ....	86122
F. LODOMEZ Promotion Immobilière S.A. ....	86120	WCC Poland S.à r.l. ....	86134
Kronos S.à r.l. ....	86117	Woodpecker Capital ....	86120
Lima (Bradford) S.à. r.l. ....	86114	Xella International S.A. ....	86122
Lone Star Capital Investments S.à r.l. ....	86134	Xella International S.A. ....	86116

**Barbet Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 29.842.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Mai 2014.

Barbet Holding S.A., in liquidation

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidator

Référence de publication: 2014064822/14.

(140075852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Lima (Bradford) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 109.222.

*Extrait de la traduction des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société*

Il a été décidé que:

A rayer: Le mandat de Ernst & Young S.A (R.C.S. Luxembourg: B 47 771, Adresse: 7, Parc d'activités de Syrdall L-5365 Munsbach ) ne sera pas prolongé.

A modifier: L'adresse de Philip Dunne (gérant) a changé de Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands

Le 25 février 2014.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014065109/16.

(140075765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Cadent Energy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 330.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 140.015.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 8 avril 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. David COPPÉ en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de M. Johan DEJANS en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer M. Paul MCDERMOTT, né le 5 février 1954 à Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement 56, Whiffle Tree Lane, New Canaan, Connecticut 06840, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant A de la Société, pour une durée indéterminée avec effet immédiat;
- de nommer Mme. Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société, pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que l'adresse professionnelle de Richard BREKELMANS a changé du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014064857/24.

(140075897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**TreeTop Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

*Pour TreeTop Global SICAV*  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
*Agent Domiciliaire*  
Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET  
*Assistante / Directeur*

Référence de publication: 2014063735/15.

(140074228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**TreeTop Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 125.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

*Pour TreeTop Portfolio SICAV*  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
*Agent Domiciliaire*  
Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET  
*Assistante / Directeur*

Référence de publication: 2014063736/15.

(140074247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**Reddington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 182.401.

**EXTRAIT**

Il résulte de la cession de parts survenue en date du 7 janvier 2014, que l'associé unique, D.Law, détenant les 12.500 parts sociales dans la société Reddington S.à r.l., a cédé:

- (1) 4.167 parts sociales à M. John McKeon, né 10 mai 1973 à Dublin, Irlande, ayant son adresse au 12A Greenfield Road, Sutton, Dublin 13, Irlande;
- (2) 4.166 parts sociales à M. Niamh McKeon, né le 17 décembre 1971 à Dublin, Irlande, ayant son adresse au 142 Howth Road, Clontarf, Dublin 3, Irlande;
- (3) 4.167 parts sociales à M. Brian McKeon, né le 21 Février 1970 à Dublin, Irlande, ayant son adresse au 14, Castle Road, Clontarf, Dublin 3, Irlande.

Dès lors, il y a lieu d'inscrire la nouvelle répartition du capital social comme suit:

- M. John McKeon: 4.167 parts sociales
- Mme. Niamh McKeon: 4.166 parts sociales
- M. Brian McKeon: 4.167 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014065266/24.

(140075781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**TreeTop Scolea SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

*Pour TreeTop Scolea SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

*Assistante / Directeur*

Référence de publication: 2014063737/15.

(140074259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Xella International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 25 avril 2014 que Monsieur Peter Steiner, né le 16 juillet 1959 à Ludwigshafen am Rhein, Allemagne, demeurant professionnellement au 58a Wilhelmstr., 65183 Wiesbaden, Allemagne, a été nommé en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet au 27 avril 2014, pour une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014064730/16.

(140074216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Aerium Aigle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.206.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Suite à la démission de Messieurs Franck Ruimy et Ely Michel Ruimy en leur qualité de Gérants de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 avril 2014, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que Gérant unique de la Société en remplacement des Gérants démissionnaires pour une durée indéterminée.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Further to the resignation of Mr. Franck Ruimy and Mr. Ely Michel Ruimy as Managers of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 8 April 2014, it has been decided to appoint Sycamore Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B-150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole Manager of the Company in place of the resigning Managers for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064768/23.

(140076357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**A.T.T.C. Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 59.362.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 8 mai 2014*

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau gérant Monsieur Koen Van Huynegem, demeurant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau gérant Monsieur Nico Patteet, demeurant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063859/13.

(140074715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 104.920,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 156.941.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 28 avril 2014 que le mandat de PRICE-WATTERHOUSECOOPERS, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, a été renouvelé avec effet au 30 avril 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014063746/15.

(140074237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**Kronos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.177.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté la démission de:

- Deniz Erkus de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;

- Jens Hoellermann de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 30 avril 2014, il a été décidé de nommer pour une durée indéterminée et avec effet au 30 avril 2014:

- M. Frits Carlsen, né à Copenhague (Danemark), le 4 septembre 1958, résidant professionnellement au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société;

- M. Sanjeev Jewootah, né à Forest-Side (Ile Maurice), le 29 décembre 1975, résidant professionnellement au 6 rue de Raemerich, L-1410, Esch-Sur Alzette, Luxembourg, en qualité de gérant de la Société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Simon Barnes;

- M. Frits Carlsen; et

- M. Sanjeev Jewootah.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014064727/26.

(140074175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**Valona Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 21.796.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VALONA FINANCE S.A. -SPF*

Référence de publication: 2014063792/10.

(140074068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Thor Luxco 65 Champs-Elysees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 178.895.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la société MAS Luxembourg, dénonce, avec effet au 28 février 2014, le siège social établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de Thor Luxco 65 Champs-Elysées S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 178.895.

Thor Luxco 65 Champs-Elysées S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 28 février 2014.

Munsbach, le 7 mai 2014.

MAS Luxembourg

Stewart KAM CHEONG

*Gérant*

Référence de publication: 2014065327/16.

(140075499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**André Losch, Fondation, Fondation.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg G 205.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de André Losch, Fondation (la «Fondation») du 26 février 2014 que, suite à la démission d'un administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> février 2014 et à la nomination en tant que nouveaux administrateurs de la Fondation avec effet au 26 février 2014 de:

- François Knaff, né le 17 février 1968 à Luxembourg et résidant au 19 rue Jean François Boch, L-1244 Luxembourg; et

- Philippe Hoss, né le 6 août 1962 à Luxembourg et résidant professionnellement au 5, place Winston Churchill, L-1430 Luxembourg,

le conseil d'administration de la Fondation est désormais composé comme suit:

- André Losch;
- Jean Hoss;
- Marcel Leyers;
- Pit Hentgen;
- Pierre Ahlborn;
- Pit Reckinger;
- François Knaff; et
- Philippe Hoss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 avril 2014.

*Pour la Fondation*

Signature

Référence de publication: 2014064731/28.

(140074875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**Asie-Orient S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9516 Wiltz, 2, avenue du 31 août 1942.

R.C.S. Luxembourg B 93.417.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063924/9.

(140074980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**dB3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 181.755.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2014063855/10.

(140074916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.915.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 8 mai 2014*

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Koen Van Huynegem, demeurant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063858/12.

(140074717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

**Synapse Logistique Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 512.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.503.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 avril 2014*

En date du 29 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Michel E. RAFFOUL de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;

- de nommer Madame Laetitia ANTOINE, née le 30 mars 1973 à Woippy, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Anne Catherine GRAVE

- Madame Laetitia ANTOINE

- CDS International Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Synapse Logistique Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014065298/23.

(140075749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Allimac Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 162.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014064752/9.  
(140075855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Woodpecker Capital, Fonds Commun de Placement.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 149.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014064674/9.  
(140074964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**Bavaria SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 160.919.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Mai 2014.  
Für gleichlautende Abschrift  
Für die Gesellschaft  
Maître Carlo WERSANDT  
Notar

Référence de publication: 2014063961/14.  
(140075355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**F. LODOMEZ Promotion Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 96.269.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 05 mai 2014 de la SA F.Lodomez Promotion Immobilière tenue à WILWERDANGE que:

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur LODOMEZ Freddy demeurant à B-4960 MALMEDY, Xhoffraix, 21 Chemin du Raideu
- Monsieur LODOMEZ Franck demeurant à B-4960 MALMEDY, Xhoffraix, 23 Chemin du Raideu
- Monsieur LODOMEZ John demeurant à B-4960 MALMEDY, Xhoffraix, 19 Chemin du Raideu

Le mandat de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Freddy LODOMEZ demeurant à B-4960 MALMEDY, Xhoffraix, 21 Chemin du Raideu
- et le mandat du commissaire aux comptes:

- Monsieur PIERRE Emmanuel demeurant à B-MALMEDY, rue Large Voie 12A, Xhoffraix
- ont été reconduits pour une période de six ans, et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 05.05.2014.  
FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK SARL  
Bureau Comptable et Fiscal

Référence de publication: 2014064988/22.  
(140076019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.



**Dome 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 148.356.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2014.

Dome 0909 S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014064916/12.

(140075467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 66.204.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 avril 2014:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015, du mandat des Administrateurs suivants:

- M. Rick Sopher, Président et Administrateur
- M. Dick Van Duijn, Administrateur
- M. Jonathan Andrew Lord Kestenbaum of Foxcote, Administrateur
- M. Michel Lusa, Administrateur
- M. Dirk Wiedmann, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014066579/18.

(140077892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

---

**Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 121.047,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 153.900.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 7 mai 2014*

En date du 7 mai 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Michel E. RAFFOUL de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gabriel YUEN, gérant de classe A
- Monsieur William Martin SHOCKLEY, gérant de classe A
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B
- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Doduco S.à r.l.

*Signature*

Référence de publication: 2014064915/24.

(140075776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Xella International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, Allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063812/10.

(140074190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**Watamar Optimum Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 171.404.

## RECTIFICATIF

*Extrait*

Cet extrait rectifie l'extrait numéro L140066156 du 23 avril 2014  
Adresse de Mr Franz Bondy, 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg  
Référence de publication: 2014063801/11.

(140073800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**WCC Poland Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 124.311.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014063806/12.

(140074043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

---

**Euro-Vending, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 83.432.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 15 avril 2014 à 18 h 40*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'Administrateur-Délégué Monsieur Peter MARCHAND et le mandat des Administrateurs Monsieur Peter MARCHAND, Monsieur Rudolf MARCHAND et Monsieur Armand MARCHAND.

Les mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire 2020 relative aux Comptes Annuels se clôturant le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Van CAUTER -SNAUWAERT & CO Sàrl, ayant son siège social 80 Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire 2020 relative aux Comptes Annuels se clôturant le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064981/21.

(140076104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

---

**Silver Moss B 2014 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 186.797.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of May.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 93.081,

represented by Me Catherine KREMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 2 May 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company ("Silver Moss B 2014"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** Silver Moss B 2014's name is "Silver Moss B 2014 S.à r.l.".

**Art. 3.** Silver Moss B 2014's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as Silver Moss B 2014 shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as Silver Moss B 2014 may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than Silver Moss B 2014 (the "Affiliated Companies") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even for the benefit of a lender not belonging to the Affiliated Companies);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose;

(8) To proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to Silver Moss B 2014 to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

**Art. 4.** Silver Moss B 2014 has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of Silver Moss B 2014 may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Silver Moss B 2014 may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of Silver Moss B 2014 at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of Silver Moss B 2014 which, notwithstanding

the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of Silver Moss B 2014.

**Art. 5.** Silver Moss B 2014 is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of Silver Moss B 2014 does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of Silver Moss B 2014, nor to interfere in any manner in the management of Silver Moss B 2014. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** Silver Moss B 2014's share capital is set at CHF 64,000.- (sixty-four thousand Swiss franc), represented by 64,000 (sixty-four thousand) shares with a nominal value of CHF 1.- (one Swiss franc) each.

The amount of the share capital of Silver Moss B 2014 may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to Silver Moss B 2014, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** Silver Moss B 2014 shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** Silver Moss B 2014 will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of Silver Moss B 2014.

The manager(s) shall be appointed, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of Silver Moss B 2014 in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with Silver Moss B 2014's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/her/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of Silver Moss B 2014.

Silver Moss B 2014 shall not enter into any contract or commitment which commits Silver Moss B 2014 for a total expenditure over the terms of the contract or commitment in excess of CHF 500,000.- (five hundred thousand Swiss franc) without any such contract or commitment being approved by resolution of the sole manager or the board of managers (as the case may be).

Silver Moss B 2014 shall be bound towards third parties by the sole signature of the manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any 2 (two) managers.

However, for amounts not exceeding CHF 500,000.- (five hundred thousand Swiss franc), Silver Moss B 2014 shall be bound by the sole signature of the manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any 2 (two) managers or, in addition, by the joint signatures of any 2 (two) persons to whom such signatory power has been delegated by the manager or the board of managers (as the case may be).

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by a meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

In case of plurality of managers, any meeting of the board of directors shall take place in Luxembourg and shall require the presence of at least two managers either present in person or by representative, which shall form a quorum.

Decisions of the board of managers, including the decisions pertaining to the annual accounts, are taken by the majority of at least 2 (two) managers participating in the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by 2 (two) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of Silver Moss B 2014; as a representative of Silver Moss B 2014, he is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of Silver Moss B 2014.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of Silver Moss B 2014.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of Silver Moss B 2014.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and Silver Moss B 2014 have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** Silver Moss B 2014's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December.

**Art. 18.** Each year, as of 31<sup>st</sup> December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of Silver Moss B 2014 together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward Silver Moss B 2014.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of Silver Moss B 2014

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of Silver Moss B 2014 shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, Silver Moss B 2014 shall have its annual accounts audited by one or more approved independent auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of Silver Moss B 2014.

Every year 5 (five) percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of Silver Moss B 2014, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of Silver Moss B 2014.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding 3/4 (three quarters) of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of Silver Moss B 2014 is closed, the liquidation proceeds of Silver Moss B 2014 will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of Silver Moss B 2014 having thus been recorded by the notary, Silver Moss B 2014's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. ....	CHF 64,000	64,000	CHF 64,000
Total: .....	CHF 64,000	64,000	CHF 64,000

The amount of CHF 64,000.- (sixty-four thousand Swiss franc) was thus as from that moment at the disposal of Silver Moss B 2014, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from Silver Moss B 2014 or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1.200,- (one thousand two hundred Euro).

#### *Transitory Provision*

The first financial year of Silver Moss B 2014 will begin on the date of formation of Silver Moss B 2014 and will end on the last day of December of the year 2014.

#### *Shareholders resolutions*

##### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at 5 (five) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Marcus Jacobus Dijkerman, director, born on 5 November 1962 in Schiedam, the Netherlands, with business address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, director, born on 26 August 1970 in S'Gravenhage, the Netherlands, with business address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Robert van't Hoeft, director, born on 13 January 1958 in Schiedam, the Netherlands, with business address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Mohamed Ahmed Darwish Karam AlQubaisi, private employee, born on 26 January 1984 in Abu Dhabi, United Arab Emirates, with business address at Corniche Street 211, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates; and
- Mr Mohamed Mahash Saeed Salem AlHameli, director, born on 26 December 1984 in Abu Dhabi, United Arab Emirates, with business address at Corniche Street 211, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de mai.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081,

représenté par Me Catherine KREMER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 mai 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société à responsabilité limitée («Silver Moss B 2014»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de Silver Moss B 2014 est «Silver Moss B 2014 S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de Silver Moss B 2014 est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme Silver Moss B 2014 le jugera utile;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que Silver Moss B 2014 jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- (4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à Silver Moss B 2014 ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- (6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- (7) Réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet;
- (8) Acquérir, gérer, développer, vendre et louer tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens; et
- (9) De manière générale faire toute chose apparaissant à Silver Moss B 2014 comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de Silver Moss B 2014, tel que susmentionné.



**Art. 4.** Silver Moss B 2014 a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de Silver Moss B 2014 pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Silver Moss B 2014 pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de Silver Moss B 2014 à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de Silver Moss B 2014 laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de Silver Moss B 2014.

**Art. 5.** Silver Moss B 2014 est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à Silver Moss B 2014.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de Silver Moss B 2014, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 64.000 CHF (soixante-quatre mille francs suisse), représenté par 64.000 (soixante-quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- CHF (un franc suisse) chacune.

Le montant du capital de Silver Moss B 2014 peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé à un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de Silver Moss B 2014, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** Silver Moss B 2014 est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** Silver Moss B 2014 est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s) de Silver Moss B 2014.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de Silver Moss B 2014 et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de Silver Moss B 2014.

Aucun contrat ou engagement liant Silver Moss B 2014 supérieur à 500.000,- CHF (cinq cent mille francs suisse) ne pourra être conclu ou pris sans avoir été approuvé par des résolutions du gérant ou du conseil de gérance (selon le cas).

Silver Moss B 2014 sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants.

Néanmoins, pour tout montant inférieur à 500.000,- CHF (cinq cent mille francs suisse), Silver Moss B 2014 sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants ou, en outre, par la signature conjointe de 2 (deux) personnes à qui le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) aura délégué le pouvoir de signature.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de Silver Moss B 2014 peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence d'au moins deux gérants en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels sont adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de Silver Moss B 2014; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de Silver Moss B 2014.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de Silver Moss B 2014.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de Silver Moss B 2014.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et Silver Moss B 2014 doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de Silver Moss B 2014 et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers Silver Moss B 2014.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de Silver Moss B 2014 de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

#### *Surveillance de Silver Moss B 2014*

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de Silver Moss B 2014 sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, Silver Moss B 2014 confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat/s.

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de Silver Moss B 2014.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de Silver Moss B 2014 ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de Silver Moss B 2014 ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de Silver Moss B 2014.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant 3/4 (trois-quarts) du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de Silver Moss B 2014 seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### Souscription et Paiement

Les Statuts de Silver Moss B 2014 ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de Silver Moss B 2014 ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. ....	64.000 CHF	64.000	64.000 CHF
Total: .....	64.000 CHF	64.000	64.000 CHF

Le montant de 64.000 CHF (soixante-quatre mille francs suisse) est donc à ce moment à la disposition de Silver Moss B 2014, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à Silver Moss B 2014 en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,- EUR (mille deux cents euros).

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de Silver Moss B 2014 et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2014.

*Assemblée générale extraordinaire  
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à 5 (cinq) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Marcus Jacobus Dijkerman, administrateur, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, administrateur, né le 26 août 1970 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Robert van't Hoeft, administrateur, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam AlQubaisi, employé privé, né le 26 janvier 1984 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, avec adresse professionnelle au 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis; et
- M. Mohamed Mahash Saeed Salem AlHameli, administrateur, né le 26 décembre 1984 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, avec adresse professionnelle au 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. KREMER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 mai 2014. Relation: DIE/2014/5720. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 mai 2014.

Référence de publication: 2014065292/576.

(140075683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**Reductio Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.843.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 avril 2014*

*Résolutions:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 59, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014.

L'assemblée accepte la démission comme administrateur de classe C, de Mr Emond avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014.

L'assemblée accepte la démission comme commissaire aux comptes de Tax Consult S.A. avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur de classe C, la société Community Link S.A., 59, Bd Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société Premier Tax S.A., 59, Bd Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065273/18.

(140076258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

**navAXX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 161.049.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 (Geschäftsjahr vom 01.01.2013 bis 31.12.2013) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063857/10.

(140075322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**WCC Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 122.215.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014063807/12.

(140074271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

**Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.598.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of April.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Holdings),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 22 April 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Holdings II),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 22 April 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 22 April 2014;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48370 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings III),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 22 April 2014; and

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48374 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 22 April 2014.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (*société à responsabilité limitée*) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the Company),

incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 18 March 2014, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Articles of Association).

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

#### *Agenda*

1. Registration of the share capital increase of 25 March 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 25 March 2014;

2. Registration of the share capital increase of 4 April 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 4 April 2014;

3. Registration of the share capital increase of 11 April 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 11 April 2014;

4. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 38,653,000.- (thirty-eight million six hundred fifty-three thousand euro) by an amount of EUR 55,000.- (fifty-five thousand euro) to an amount of EUR 38,598,000.- (thirty-eight million five hundred ninety-eight thousand euro) by the cancellation of 440 (four hundred forty) class F-8 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro); and

5. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 25 March 2014 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,230,000.- (three million two hundred thirty thousand euro) in order to raise it from its then current amount of EUR 35,407,250.- (thirty-five million four hundred seven thousand two hundred fifty euro) represented by 283,258 (two hundred eighty-three thousand two hundred fifty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 38,637,250.- (thirty-eight million six hundred thirty-seven thousand two hundred fifty euro) represented by 309,098 (three hundred nine thousand ninety-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 25,840 (twenty-five thousand eight hundred forty) new class B-9 shares (the New B-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions I.

The payment of the New B-9 Shares has been made for value on 25 March 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,637,250.- (thirty-eight million six hundred thirty-seven thousand two hundred fifty euro) as of 25 March 2014.

### *Second resolution*

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 4 April 2014 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500.- (five hundred euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,637,250.- (thirty-eight million six hundred thirty-seven thousand two hundred fifty euro) represented by 309,098 (three hundred nine thousand ninety-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 38,637,750.- (thirty-eight million six hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 309,102 (three hundred nine thousand one hundred two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 4 (four) New B-9 Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New B-9 Shares has been made for value on 4 April 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,637,750.- (thirty-eight million six hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty euro) as of 4 April 2014.

### *Third resolution*

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 11 April 2014 (the Resolutions III), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,250.- (fifteen thousand two hundred fifty euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,637,750.- (thirty-eight million six hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 309,102 (three hundred nine thousand one hundred two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 38,653,000.- (thirty-eight million six hundred fifty-three thousand euro) represented by 309,224 (three hundred nine thousand two hundred twenty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 122 (one hundred twenty-two) new class D-3 shares (the New D-3 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Holdings, previously mentioned.

The Shareholders prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New D-3 Shares by LSG Holdings, in accordance with the Resolutions III.

The payment of the New D-3 Shares has been made for value on 11 April 2014 by LSG Holdings, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,653,000.- (thirty-eight million six hundred fifty-three thousand euro) as of 11 April 2014.

### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 55,000.- (fifty-five thousand euro) to bring it from its current amount of EUR 38,653,000.- (thirty-eight million six hundred fifty-three thousand euro) represented by 309,224 (three hundred nine thousand two hundred twenty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes,



to an amount of EUR 38,598,000.- (thirty-eight million five hundred ninety-eight thousand euro) represented by 308,784 (three hundred eight thousand seven hundred eighty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes,

by way of (a) the cancellation of 440 (four hundred forty) class F-8 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by LSG Holdings II,

and (b) the reimbursement to LSG Holdings II of an amount of EUR 55,000.- (fifty-five thousand euro) in relation to such cancelled shares.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 38,598,000.- (thirty-eight million five hundred ninety-eight thousand euro) represented by 308,784 (three hundred eight thousand seven hundred eighty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 8 class K-1 shares;
4. 9,985 class A-2 shares;
5. 1,271 class B-2 shares;
6. 7,476 class C-2 shares;
7. 5,109 class E-2 shares;
8. 10 class H-2 shares;
9. 2,195 class K-2 shares;
- 10 692 class L-2 shares;
- 11 2,820 class V-2 shares;
- 12 509 class AA-2 shares;
- 13 1 class BB-2 share;
- 14 124 class GG-2 shares;
- 15 1,191 class HH-2 shares;
- 16 8,774 class D-3 shares;
- 17 720 class I-3 shares;
- 18 292 class K-3 shares;
- 19 24 class M-3 shares;
- 20 216 class N-3 shares;
- 21 2,731 class O-3 shares;
- 22 40,287 class Q-3 shares;
- 23 2,238 class U-3 shares;
- 24 502 class W-3 shares;
- 25 543 class X-3 shares;
- 26 440 class Y-3 shares;
- 27 416 class AA-3 shares;
- 28 32 class BB-3 shares;
- 29 221 class DD-3 shares;
- 30 50 class EE-3 shares;
- 31 13 class FF-3 shares;
- 32 378 class II-3 shares;
- 33 161 class KK-3 shares;
- 34 6,463 class A-4 shares;
- 35 30,221 class B-4 shares;
- 36 47 class C-4 shares;
- 37 23,631 class D-4 shares;
- 38 2,777 class E-4 shares;
- 39 4,142 class F-4 shares;
- 40 4,377 class A-5 shares;

41 3,545 class C-5 shares;  
42 3,362 class E-5 shares;  
43 2 class F-5 shares;  
44 602 class B-6 shares;  
45 707 class C-6 shares;  
46 931 class A-7 shares;  
47 21,243 class B-7 shares;  
48 8,200 class A-8 shares;  
49 4,184 class B-8 shares;  
50 3,218 class C-8 shares;  
51 6,427 class D-8 shares;  
52 393 class F-8 shares;  
53 15,974 class A-9 shares; and  
54 77,754 class B-9 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Holdings),

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 22 avril 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Holdings II),

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 22 avril 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 22 avril 2014,

4. Lone Star Global Lendings III Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48370 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings III), et

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 22 avril 2014,

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48374 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 22 avril 2014,

collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois,

ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société),

constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Constatation de l'augmentation de capital du 25 mars 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 25 mars 2014;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 4 avril 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 4 avril 2014;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 11 avril 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 11 avril 2014;
4. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 38.653.000,- (trente-huit millions six cent cinquante-trois mille euros) par un montant de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros) pour le porter à un montant de EUR 38.598.000,- (trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) par le biais (i) de l'annulation de 440 (quatre cent quarante) parts sociales de classe F-8 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et (ii) du remboursement à LSG Holdings II, d'un montant total de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros); et
5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 25 mars 2014 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 3.230.000,- (trois millions deux cent trente mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 35.407.250,- (trente-cinq millions quatre cent sept mille deux cents cinquante euros), représenté par 283.258 (deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 38.637.250,- (trente-huit millions six cent trente-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 309.098 (trois cent neuf mille quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 25.840 (vingt-cinq mille huit cent quarante) nouvelles parts sociales de classe B-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, a accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 a été effectué le 25 mars 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 38.637.250,- (trente-huit millions six cent trente-sept mille deux cent cinquante euros) à compter du 25 mars 2014.

#### *Deuxième résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 4 avril 2014 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 500,- (cinq cents euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 38.637.250,- (trente-huit millions six cent trente-sept mille deux cent cinquante euros), représenté

par 309.098 (trois cent neuf mille quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 38.637.750,- (trente-huit millions six cent trente-sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 309.102 (trois cent neuf mille cent deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 4 (quatre) Nouvelles Parts Sociales de classe B-9) ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 a été effectué le 4 avril 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 38.637.750,- (trente-huit millions six cent trente-sept mille sept cent cinquante euros) à compter du 4 avril 2014.

#### *Troisième résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 11 avril 2014 (les Résolutions III), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 15.250,- (quinze mille deux cent cinquante euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 38.637.750,- (trente-huit millions six cent trente-sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 309.102 (trois cent neuf mille cent deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 38.653.000,- (trente-huit millions six cent cinquante-trois mille euros), représenté par 309.224 (trois cent neuf mille deux cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 122 (cent vingt-deux) nouvelles parts sociales de classe D-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-3), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Holdings.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par LSG Holdings des Nouvelles Parts Sociales de classe D-3, suivant les Résolutions III.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-3 a été effectué le 11 avril 2014 par LSG Holdings, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant EUR 38.653.000,- (trente-huit millions six cent cinquante-trois mille euros) à compter du 11 avril 2014.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 38.653.000,- (trente-huit millions six cent cinquante-trois mille euros), représenté par 309.224 (trois cent neuf mille deux cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 38.598.000,- (trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros), représenté par 308.784 (trois cent huit mille sept cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, par le biais de (i) l'annulation de 440 (quatre cent quarante) parts sociales de classe F-8, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, étant détenues par LSG Holdings II, et (ii) le remboursement à LSG Holdings II d'un montant total de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros) correspondant à ces parts sociales annulées.

#### *Cinquième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 38.598.000,- (trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros), représenté par 308.784 (trois cent huit mille sept cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 8 parts sociales de classe K-1;
4. 9.985 parts sociales de classe A-2;
5. 1.271 parts sociales de classe B-2;
6. 7.476 parts sociales de classe C-2;
7. 5.109 parts sociales de classe E-2;
8. 10 parts sociales de classe H-2;
9. 2.195 parts sociales de classe K-2;
10. 692 parts sociales de classe L-2;
11. 2.820 parts sociales de classe V-2;
12. 509 parts sociales de classe AA-2;
13. 1 part sociale de classe BB-2;
14. 124 parts sociales de classe GG-2;
15. 1.191 parts sociales de classe HH-2;
16. 8.774 parts sociales de classe D-3;
17. 720 parts sociales de classe I-3;
18. 292 parts sociales de classe K-3;
19. 24 parts sociales de classe M-3;
20. 216 parts sociales de classe N-3;
21. 2.731 parts sociales de classe O-3;
22. 40.287 parts sociales de classe Q-3;
23. 2.238 parts sociales de classe U-3;
24. 502 parts sociales de classe W-3;
25. 543 parts sociales de classe X-3;
26. 440 parts sociales de classe Y-3;
27. 416 parts sociales de classe AA-3;
28. 32 parts sociales de classe BB-3;
29. 221 parts sociales de classe DD-3;
30. 50 parts sociales de classe EE-3;
31. 13 parts sociales de classe FF-3;
32. 378 parts sociales de classe II-3;
33. 161 parts sociales de classe KK-3;
34. 6.463 parts sociales de classe A-4;
35. 30.221 parts sociales de classe B-4;
36. 47 parts sociales de classe C-4;
37. 23.631 parts sociales de classe D-4;
38. 2.777 parts sociales de classe E-4;
39. 4.142 parts sociales de classe F-4;
40. 4.377 parts sociales de classe A-5;
41. 3.545 parts sociales de classe C-5;
42. 3.362 parts sociales de classe E-5;
43. 2 parts sociales de classe F-5;
44. 602 parts sociales de classe B-6;
45. 707 parts sociales de classe C-6;
46. 931 parts sociales de classe A-7;
47. 21.243 parts sociales de classe B-7;
48. 8.200 parts sociales de classe A-8;
49. 4.184 parts sociales de classe B-8;
50. 3.218 parts sociales de classe C-8;

51 6.427 parts sociales de classe D-8;  
52 393 parts sociales de classe F-8;  
53 15.974 parts sociales de classe A-9; et  
54 77.754 parts sociales de classe B-9."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19442. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064294/434.

(140073804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**A.T.T.C. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.363.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 8 mai 2014*

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau gérant Monsieur Koen Van Huynegem, demeurant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

- L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau gérant Monsieur Nico Patteet, demeurant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063860/13.

(140074716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**SWM HoldCo 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.776.

**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of April,

Before us Me Jean SECKLER, civil law notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared,

SWM HoldCo 1, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 9,416,950 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 182.478 (the "SWM HoldCo1"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

## Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

**Art. 2. Name.** The Company’s name is “SWM HoldCo 3”.

**Art. 3. Purpose.** The Company’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks, copyrights and other intellectual property rights, licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, exploit, encumber, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions (including the licensing of intellectual property) and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

## Title II. - Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at EUR 6,024,350 (six million twenty-four thousand three hundred and fifty Euro) divided into 120,487 (one hundred and twenty thousand four hundred and eighty-seven) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, fully paid-up,

herein collectively as the “Shares” and individually as the “Share”.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of Shares.

**Art. 8. Indivisibility of Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of Shares.** The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

**Art. 10. Restrictions on the transfer of Shares.** In the event that (i) a shareholder holds convertible preferred equity certificates (the “CPECs”), issued by the Company (if any), that shareholder may not transfer any share without simultaneously transferring the appropriate number of CPECs and/or (ii) a CPECs holder holds any share issued by the Company (if any), that CPECs holder may not transfer any CPEC without simultaneously transferring the appropriate number of shares so that the existing ratio between the shares and the CPECs held by the transferring share/CPEC holder before the transfer would remain unchanged after the transfer.

**Art. 11. Redemption of Shares.** The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

### Title III. - Management

**Art. 12. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time, and replaced by, resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 13. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be Shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 14. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable tangible telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxyholder including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 15. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

### Title IV. - Shareholder meetings

**Art. 16. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 17. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.



If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Except as otherwise provided in these Articles, resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of May or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 18. Financial year.** The financial year of the Company starts on December 1<sup>st</sup> of each year and ends on November 30<sup>th</sup> of the following year.

**Art. 19. Annual accounts.** Each year, as of the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, (i) to the general shareholders meeting, when the holding of such shareholders meetings is compulsory pursuant to article 17 above, or (ii) in writing to all the shareholders when the holding of such shareholders meetings is not compulsory.

**Art. 20. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the Shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 21. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 22. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

## Title VI. - Dissolution - Liquidation

**Art. 23. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 24. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of the Company, including the expenses of liquidation and the repayment of the share capital to each of the shareholders, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to the Shares they hold.

### *Temporary provision*

Notwithstanding the provisions of article 18 above, the first financial year of the Company starts today and will end on November 30<sup>th</sup>, 2014.

### *Subscription - Payment*

All the 120,487 (one hundred and twenty thousand four hundred and eighty-seven) Shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by SWM HoldCo 1, named above, subject to the payment of a share premium exclusively attached to the Shares amounting to EUR 42 (forty-two Euro), the whole being fully paid up by way of a contribution in kind consisting of part of the shares of Schweitzer-Mauduit Spain SL, a corporation duly formed and validly existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Orense, 85, Edificio Lexington, Madrid, Spain, and registered with the Registro Mercantil Central under number B81880585 ("SWM Spain"), (the "Contributed Shares").

### *Evaluation*

The value of the Contributed Shares is set at EUR 6,024,392 (six million twenty-four thousand three hundred and ninety-two Euro).

Such contribution has been valued by SWM HoldCo1, named above, as sole founding shareholder of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the contribution has been given to the undersigned notary, and therefore, all the shares of the Company are fully subscribed and paid up.

### *Effective implementation of the contribution*

The sole shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are in registered form;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all rights attached thereto;
- (vi) SWM Spain is duly organized and validly existing under the laws of Spain;
- (vii) to its knowledge SWM Spain is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

### *Acknowledgment of the sole founding shareholder*

SWM HoldCo1, acting as sole founding shareholder of the Company, represented as stated here-above, acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as founding shareholder by reason of the contribution, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 4,000.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, SWM HoldCo 1, acting as sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) a.- Ashish ADVANI, born on May 8, 1967, in Mumbai, India, residing professionally at 100 North Point Center East Suite 600 Alpharetta GA 30022, United States of America;

b.- Michel FIEVEZ, born on April 4, 1957, in Schaerbeek, Belgium, residing professionally at Usine du Mans, Le Grand Plessis 72700 Spay France; and

c.- Jean-Luc DARMON, born on May 14, 1957, in Nice, France, residing professionally at Kérisole B.P. 34, 29393 Quimperlé Cedex, France, are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

d.- Philippe SALPETIER, born on August 19, 1970, in Libramont, Belgium, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

e.- Roberta MASSON, born on September 11, 1967, in Metz, France, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

f.- Patrick MOINET, born on June 6, 1975, in Bastogne, Belgium, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois d'avril,

Par devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu,

SWM HoldCo 1, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 9,416,950 EUR et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 182.478 («SWM HoldCo1»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant dans la qualité en laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée.

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «SWM HoldCo 3».

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, droits, intérêts, brevets, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle, licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge

opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, exploiter, grever, vendre, autoriser ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales (y compris l'octroi de licence de propriété intellectuelle), d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément à ces présents Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales**

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 6.024.350 EUR (six millions vingt-quatre mille trois cent cinquante euros), divisé en 120.487 (cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune entièrement libérées,

ici collectivement les «Parts Sociales» et individuellement la «Part Sociale».

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts Sociales.** A l'égard de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale.

**Art. 9. Transfert des Parts Sociales.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers non-associés sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 10. Restrictions au transfert des Parts Sociales.** Dans le cas où (i) un associé détient des convertible preferred equity certificates (les «CPECs»), émis par la Société (le cas échéant), cet associé ne peut céder aucune part sociale sans transférer simultanément le nombre de CPECs approprié et/ou (ii) un détenteur de CPECs détient des parts sociales émises par la Société (le cas échéant), ce détenteur de CPECs ne peut céder aucun CPECs sans transférer simultanément le nombre de parts sociales approprié de façon à ce que le ratio existant entre les parts sociales et les CPECs détenus par le détenteur de parts sociales / CPECs cédant, avant le transfert, demeure inchangé après le transfert.

**Art. 11. Rachat des Parts Sociales.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 12. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 13. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 14. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Chaque gérant peut participer au conseil par téléphone, vidéo conférence, tout autre moyen de télécommunication approprié, initié à partir du Grand-Duché de Luxembourg et permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres en même temps. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés par un mandataire.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par une résolution adoptée lors d'un conseil de gérance dûment constitué de la Société par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 16. Associé Unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 17. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Sauf disposition contraire prévue dans ces Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de mai ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

## **Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

**Art. 19. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 17 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

**Art. 20. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

**Art. 21. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 22. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

## **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 23. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 24. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

### *Disposition temporaire*

Nonobstant les dispositions de l'article 18 mentionné au-dessus, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 30 novembre 2014.

### *Souscription - Paiement*

L'intégralité des 120.487 (cent vingt mille quatre cent quatre-vingt-sept) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par SWM HoldCo 1, prénommée, soumis au paiement d'une prime d'émission exclusivement attachée aux Parts Sociales d'un montant de 42 EUR (quarante-deux Euros), l'intégralement étant entièrement libéré au moyen d'un apport en nature consistant en une partie des parts sociales de Schweitzer-Mauduit Spain SL, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Espagne, ayant son siège social à C/ Orense, 85, Edificio Lexington, Madrid, Spain, et étant immatriculée auprès du Registro Mercantil Central sous le numéro B81880585 («SWM Spain»), (les «Parts Sociales Apportées»).

### *Evaluation*

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 6.024.392 EUR (six millions vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-douze Euros).

Cet apport a été évalué par SWM HoldCo1, prénommée, agissant en sa qualité d'associé fondateur unique de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant, et par conséquent, toutes les parts sociales de la Société sont entièrement souscrites et payées.

### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

L'associé unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est seul propriétaire de toutes les Parts Sociales Apportées;
- (ii) les Parts Sociales Apportées sont nominatives;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) SWM Spain est dûment constituée et existe valablement selon les lois de l'Espagne;
- (vii) à sa connaissance, SWM Spain ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales Apportées soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

### *Déclaration du fondateur*

SWM HoldCo1, agissant en sa qualité d'associé fondateur unique de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, reconnaissant avoir été préalablement informée de l'étendue de sa responsabilité, engagée en tant qu'associé fondateur de la Société en raison de l'apport décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'Apport, son évaluation et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 4.000,- EUR.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, SWM HoldCo 1, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) a.- Ashish ADVANI, né le 8 mai 1967, à Mumbai, Inde, résidant professionnellement au 100 North Point Center East Suite 600 Alpharetta GA 30022, Etats-Unis d'Amérique;
- b.- Michel FIEVEZ, né le 4 avril 1957, à Schaerbeek, Belgique, résidant professionnellement au Usine du Mans, Le Grand Plessis 72700 France; et

c.- Jean-Luc DARMON, né le 14 mai 1957, à Nice, France, résidant professionnellement au Kérisole B.P. 34, 29393 Quimperlé Cedex, France;

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée;

d.- Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970, à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

e.- Roberta MASSON, née le 11 septembre 1967, à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

f.- Patrick MOINET, né le 6 juin 1975, à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

sont nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2014. Relation GRE/2014/1633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064567/527.

(140075134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

#### **Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 271.574,00.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 153.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014063870/10.

(140075143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---

#### **Piguet Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.807.

#### *Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2014*

L'Assemblée Générale renomme:

- Ross EVANS, Président
- Yasunobu HIGUCHI, Vice-Président
- Eric CHINCHON, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064450/19.

(140074364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

---



**Arlead S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 167.808.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014063918/12.

(140074486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

**Sushi Gourmet Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 186.747.

**STATUTS**

L'an deux mil quatorze, le vingt-troisième jour d'avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Sushi Gourmet Holding International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de treize mille cinq cent euros (EUR 13.500) et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg,

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Monsieur Benjamin ATTAL, né le 9 janvier 1981 à Paris (France), de nationalité française, demeurant au 135 boulevard Bineau, 92200 Neuilly-sur-Seine

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparantes et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

1. La société prend la dénomination de «Sushi Gourmet Benelux S.à r.l.».

2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

3. La société a pour objet:

- La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations;

- Activité de traiteur, de préparation et ventes de plats à emporter, de restauration, de vente de produits alimentaires et plus généralement de commerce de produits alimentaires;

- La création de produits alimentaires, de recettes et de méthode d'élaboration;

- L'importation, l'exportation, le négoce, l'achat, la vente par tous moyens, de tous biens, produits, services;

- L'étude, le conseil, l'assistance, la prestation de services, l'organisation de tous événements, manifestations se rapportant à l'objet ci dessus défini;

- La communication de savoir-faire, le franchising, la licence de marque et d'enseigne, la location de tous les matériels et plus généralement, l'élaboration, le développement et la promotion de tout concept; et

- Les activités destinées à initier, à promouvoir et à exécuter la réalisation de toutes opérations dans le cadre des activités visées aux alinéas ci dessus, dans les domaines administratifs, techniques, financières ou juridiques.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et notamment toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

4. La durée de la société est indéterminée.

5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

6. Le capital social de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales), réparties de la manière suivante:

(i) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) Cent (100) parts sociales de classe A, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe A);

(iii) Cent (100) parts sociales de classe B, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe B);

(iv) Cent (100) parts sociales de classe C, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe C);

(v) Cent (100) parts sociales de classe D, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe D);

(vi) Cent (100) parts sociales de classe E, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe E);

(vii) Cent (100) parts sociales de classe F, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe F);

(viii) Cent (100) parts sociales de classe G, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe G);

(ix) Cent (100) parts sociales de classe H, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe H);

(x) Cent (100) parts sociales de classe I, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe I); et

(xi) Cent (100) parts sociales de classe J, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont ci-après dénommées les Parts Sociales Alphabétiques.

Le compte de prime d'émission de la Société est le même pour toutes les Parts Sociales et il n'y a pas un compte de prime d'émission spécifique pour chaque classe de Parts Sociales.

Le Conseil peut, à sa discrétion, décider de distribuer aux associés toute somme allouée au compte de prime d'émission de la Société à tout moment.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

7. Rachat de parts sociales

Aux fins des présents Statuts:

(i) Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) tel qu'il apparaît sur les Comptes Intérimaires concernés, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris pour éviter toute incertitude, la réserve de prime d'émission et le compte 115 "apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la classe de Part Sociales pouvant être rachetée/annulée (le cas échéant) mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) dérivé (tel que déterminé par le Conseil), et (ii) toutes sommes destinées à être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que définie dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter toute incertitude, tout double comptage);

(ii) Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant de l'Annulation devant être appliquée à la classe de Parts Sociales destinée à être rachetée et annulée par le nombre des Parts Sociales en circulation dans ladite classe de Parts Sociales;

(iii) Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

(iv) Date des Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société datées de moins de trois (3) mois avant la date du rachat et de l'annulation d'une Classe de Parts Sociales;

(v) Montant de l'Annulation signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés qui sera inférieur ou égal au Montant Disponible lors de l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée sauf décision contraire de l'Assemblée Générale telle que prévue par une modification des Statuts, sous réserve que le Montant de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales tel que prévu dans les présentes dans la mesure autorisée par la Loi et à condition que le capital social de la Société ne soit jamais en dessous du capital minimum tel que prévu par la Loi.

En cas de réduction du capital social de la Société, les Parts Sociales Alphabétiques peuvent seulement être réduites par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales dans son intégralité et non d'une partie, déterminés à tout moment par le Conseil et approuvés par l'Assemblée Générale. Le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales entière s'effectuera dans l'ordre suivant: (i) les Parts Sociales de Classe J, (ii) les Parts Sociales de Classe I, (iii) les Parts Sociales de Classe H, (iv) les Parts Sociales de Classe G, (v) les Parts Sociales de Classe F, (vi) les Parts Sociales de Classe E, (vii) les Parts Sociales de Classe D, (viii) les Parts Sociales de Classe C, (ix) les Parts Sociales de Classe B et (x) les Parts Sociales de Classe A.

Le capital social de la Société peut également être réduit par le rachat et l'annulation subséquente de Parts Sociales Ordinaires à condition que le capital social de la Société ne soit jamais en dessous du capital minimum tel que prévu par la Loi.

En cas de tout rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales dans son intégralité (dans l'ordre indiqué ci-dessus), les détenteurs des Parts Sociales de celle-ci (au prorata de leur propriété dans ladite classe de Parts Sociales) ont droit à ladite portion du Montant de l'Annulation tel que déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale en relation avec la classe de Parts Sociales devant être rachetée. Les propriétaires de Parts Sociales des classes rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Part Sociale concernée détenue par eux et annulée.

8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

11. A moins que les associés n'en décident autrement le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

12. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

13. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

14. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

15. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Lorsque la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, le montant affecté sera reversé dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; puis

(ii) les détenteurs des Parts Sociales de Classe B recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; puis

(iii) les détenteurs des Parts Sociales de Classe C recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; puis

(iv) les détenteurs des Parts Sociales de Classe D recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; puis

(v) les détenteurs des Parts Sociales de Classe E recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; puis

(vi) les détenteurs des Parts Sociales de Classe F recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; puis

(vii) les détenteurs des Parts Sociales de Classe G recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; puis

(viii) les détenteurs des Parts Sociales de Classe H recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt pour cent (0,80%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; puis

(ix) les détenteurs des Parts Sociales de Classe I recevront des distributions de dividendes de l'année concernée d'un montant de zéro virgule quatre-vingt-dix pour cent (0,90%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent; et

(x) les détenteurs des Parts Sociales de Classe J recevront le solde restant de ladite distribution de dividendes.

Si l'ensemble de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, par exemple Parts Sociales de Classe J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la dernière Classe de Parts Sociales précédente en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple initialement des Parts Sociales de Classe I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par la Loi et conformément aux dispositions précédentes, le Conseil peut verser des acomptes sur dividendes aux Actionnaires. Le Conseil fixe le montant ainsi que la date de paiement de cet acompte. Ladite distribution de dividende intérimaire sera faite conformément aux dispositions de cet article 15, le cas échéant.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

1. Sushi Gourmet Holding International S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- Six mille trois cent soixante-quinze (6.375) Parts Sociales Ordinaires;
- Cinquante-et-une (51) Parts Sociales A;
- Cinquante-et-une (51) Parts Sociales B;
- Cinquante-et-une (51) Parts Sociales C;
- Cinquante-et-une (51) Parts Sociales D;
- Cinquante-et-une (51) Parts Sociales E;
- Cinquante-et-une (51) Parts Sociales F;
- Cinquante-et-une (51) Parts Sociales G;
- Cinquante-et-une (51) Parts Sociales H;
- Cinquante-et-une (51) Parts Sociales I; et
- Cinquante-et-une (51) Parts Sociales J;

et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 6.885,-),

et

2. Monsieur Benjamin ATTAL, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- Six mille cent vingt-cinq (6.125) Parts Sociales Ordinaires;
- Quarante-neuf (49) Parts Sociales A;
- Quarante-neuf (49) Parts Sociales B;
- Quarante-neuf (49) Parts Sociales C;
- Quarante-neuf (49) Parts Sociales D;
- Quarante-neuf (49) Parts Sociales E;
- Quarante-neuf (49) Parts Sociales F;
- Quarante-neuf (49) Parts Sociales G;
- Quarante-neuf (49) Parts Sociales H;
- Quarante-neuf (49) Parts Sociales I; et
- Quarante-neuf (49) Parts Sociales J;

et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille six cent quinze euros (EUR 6.615,-),

Le montant de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique de la société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jacques ATTAL, né le 5 juin 1973 à Enghien les Bains, France, de nationalité française, demeurant 24, rue Raynouard, 75016 Paris, France
  - Monsieur Benjamin ATTAL, né le 9 janvier 1981 à Paris (France), de nationalité française, demeurant au 135 boulevard Bineau, 92200 Neuilly-sur-Seine
2. Le siège social de la société est établi au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en français.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20088. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064519/239.

(140074589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

### **CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.964.

I. Lors du conseil de gérance tenu en date du 30 avril 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de l'associé unique Curzon Capital Partners II S.à r.l., a changé et est désormais au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

II. Par résolutions prises en date du 30 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Nomination de Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Acceptation de la démission de Yves Barthels, avec adresse au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014065661/21.

(140077246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

**SA MATA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 186.779.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den dreissigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Herr Peter ALBERT, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Saarlouiser Strasse 91.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "SA MATA S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mamer.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten und Verwalten von eigenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124.-), alle zugeteilt Herrn Peter ALBERT, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Saarlouiser Strasse 91.

**Art. 7.** Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Peter ALBERT, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Saarlouiser Strasse 91.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. ALBERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mai 2014. Relation: ECH/2014/879. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 8. Mai 2014.

Référence de publication: 2014064523/134.

(140075225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

### **RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

### EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 avril 2014, les mandats d'administrateurs de Messieurs John BURBIDGE, Ernest CRAVATTE, Donald Bruce MACDONALD, Roland FRISING et Daniel ROSENBAUM ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2014.

Dès lors, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Mr. John BURBIDGE
- Mr. Ernest CRAVATTE
- Mr. Donald Bruce MACDONALD
- Mr. Roland FRISING
- Mr. Daniel ROSENBAUM

Par décision de cette même assemblée, le mandat de réviseur d'entreprises de Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67.895, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014065270/25.

(140076057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.